

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»

40_PJ BOBIGNY_RPINNAX-DTA
ETABLI EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL LE 07/06/2017

Objet

La présente mission consiste à établir le rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante en vue de la constitution du dossier technique « amiante » dénommé mission « DTA ».

Le repérage a pour objectif de rechercher, identifier, localiser et évaluer l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (cf § 1.6) accessibles sans travaux destructifs. Pour les matériaux de la liste B, leur risque de dégradation lié à l'environnement est également évalué.

Ce rapport est à intégrer au « Dossier Technique Amiante ».

Références réglementaires :

Articles R. 1334-17 et 18, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 à 24, R. 1334-27 et R.1334-29-5 du Code de la Santé Publique
Arrêté du 12/12/2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 12/12/2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

Bien objet de la mission :

Adresse :	Palais de Justice de Bobigny (TGI) 169-173, avenue Paul Vaillant Couturier 93008 Bobigny	
Partie de bien inspectée :	Immeuble de bureaux	
Date de visite :	03/04/2017	
Version :	1 – édition initiale	

Ce rapport a fait l'objet d'une commande en date du : 27/12/2016

Olivier MYRTIL



Sommaire

1. Renseignements concernant la mission	2
2. Conclusions du rapport	4
3. Réalisation du repérage	11
4. Attestation sur l'honneur	13
5. Attestation d'assurance.....	14
6. Certificat de compétences	15
7. Cartographie	16
8. Rapports d'analyse	17

1. Renseignements concernant la mission

1.1. Désignation du client

Désignation du Propriétaire :

Nom : MINISTERE DE LA JUSTICE
Secrétariat Général
Service Support et Moyens du Ministère
Sous-direction de l'Immobilier
1, quai de La Corse
75181 PARIS cedex 04

1.2. Désignation de l'opérateur de repérage

Nom : Olivier MYRTIL

Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par **ICERT**
Le N° du certificat est **CPDI 3740** délivré le **29/03/2016** et expirant le **28/03/2021**.

1.3. Organisme chargé de la mission

Raison Sociale : INNAX Energie & Environnement
Adresse : ANTIPOLIS 1 - 2B Rue du Pâtis Tatelin - 35700 RENNES
Numéro SIRET : 439 685 421 000 26
Code NAF : 7120 B
N° TVA : FR2943968542100026
N° RCS : 439 685 421
Compagnie d'assurance : Nom de la compagnie : ALLIANZ IARD
N° de police : 48.868.533
Valide jusqu'au : 31/12/2017

1.4. Désignation du laboratoire d'analyse

Nom :	ITGA	ITGA	ITGA	ITGA
Adresse :	Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie CS 66862 35768 ST GREGOIRE Cedex	15 Route des Gardes 92197 MEUDON CEDEX	Parc d'affaires Espace Performance - Bât. K 35760 ST GREGOIRE Cedex	Arteparc - Bât. E - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 13590 MEYREUIL
accréditation	1-5967	1-5969	1-5970	1-1029

1.5. Avertissement

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que, dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante s'applique aux seuls matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique accessibles sans travaux destructifs.

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique

Composant à sonder ou à vérifier
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique

Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1- Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux de cloisons
2- Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3- Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...)	Conduits, enveloppes de calorifuges
Clapets/volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses, bandes)
Vide-ordures	Conduits
4 - Eléments extérieurs	
Toitures	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment)
Conduits en toiture et façade	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée

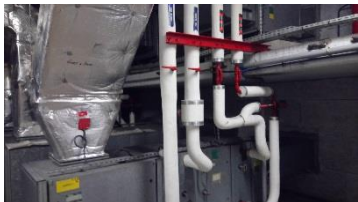
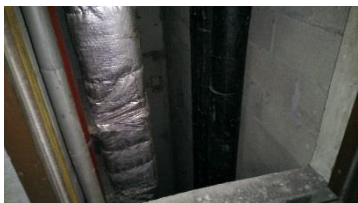
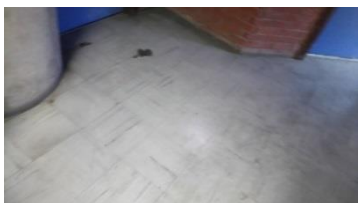
Les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme seul repérage préalable à la réalisation de travaux.

2. Conclusions du rapport

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Local ou zone de similitude d'ouvrage	Localisation	Description (prélèvement)	Etat de conservation - Préconisations*	Photographie
Tout niveau : Ensemble des gaines techniques, vide sanitaire, chaufferie et local CTA	Réseau d'eau glacée	Enveloppe de calorifuge + mousse PU bleue (sans amiante)+ par vapeur (P01/P03/P04/P05/P08)	Note 1	   
Sous-sol, circulation à côté du local ventilation, bâtiment annexe (ancien TC)	Sol	Dalle de sol vinyle beige mouchetée bleue (Rapport DTA AB EXPERTISES n°05232)	EP	

Local ou zone de similitude d'ouvrage	Localisation	Description (prélèvement)	Etat de conservation - Préconisations*	Photographie
Locaux techniques : CTA	Equipement CTA	Mastic marron en raccord (Rapport avant travaux 2CM16)	EP	

EP : Evaluation Périodique

AC1 Action corrective de 1^{er} niveau

AC2 Action corrective de 2nd niveau

Obligations* : Cf. obligations réglementaires §2.5

Recommandations* : Cf. mesures d'ordre général §2.6

2.1. Liste des prélèvements effectués contenant de l'amiante

TYPE D'ECHANTILLON	REFERENCE DE L'ECHANTILLON	LOCALISATION DU PRELEVEMENT	RESULTAT
Enveloppe de calorifuge + mousse PU bleue	P01	Gaine technique dans circulation	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile dans la toile bitumée
Enveloppe de calorifuge + mousse PU bleue	P03	Locaux techniques	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile dans la couche bitumineuse noire + matériau plâtreux blanc non séparable
Mousse PU bleue + couche bitumineuse	P04	Réseau eau froide	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile dans la couche bitumineuse noire + mousse non séparable
Mousse PU bleue + couche bitumineuse	P05	Réseau eau froide	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile dans la couche bitumineuse noire + mousse non séparable
Mousse PU bleue	P08	Réseau eau froide	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile dans la couche bitumineuse noire

2.2. Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

Sur justificatifs :

NEANT

Après analyse en laboratoire :

TYPE D'ECHANTILLON	REFERENCE DE L'ECHANTILLON	SITE DU PRELEVEMENT	LOCALISATION DU PRELEVEMENT	RESULTAT
Dalle de sol beige 30x30 + colle jaune + ragréage	P02	PJ BOBIGNY	Sous-sol circulation proche WC	Amiante non détecté
Enveloppe de calorifuge + laine minérale	P06	PJ BOBIGNY	Réseau eau glycolée	Amiante non détecté
Enveloppe de calorifuge + laine minérale	P07	PJ BOBIGNY	Réseau eau glycolée	Amiante non détecté

2.3. Liste des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations et/ou des analyses ultérieures devront être effectuées

Clapet coupe-feu non prélevé afin de préserver l'intégrité du matériau.

2.4. Diagnostics antérieurs

- Diagnostic DTA réalisé par AB EXPERTISES, n°050232, le 08/03/2006

2.5. Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante

GRILLE D'EVALUATION

en cas de présence avérée d'amiante dans les flocages, les calorifugeages ou les faux plafonds
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

N° de dossier :	PJ BOBIGNY
Date de contrôle :	03/04/2017
Bâtiment :	Palais de justice + bâtiment annexe
Pièce ou zone homogène :	Local CTA ; vides sanitaires, gaines techniques
Destination déclarée du local :	-

En fonction du résultat du diagnostic	
Si 1	Contrôle périodique de l'état de conservation des matériaux
Si 2	Surveillance du niveau d'empoussièrement
Si 3	Travaux

Caractéristique de la protection		
Étanche	☐	1
Non étanche	☐	Compléter la grille de diagnostic

TABLEAU DES CRITERES UTILISES DANS LA GRILLE DE DIAGNOSTIC :

FLOCAGES	CALORIFUGEAGES	FAUX-PLAFONDS
Etat de surface et de dégradation - Matériau en mauvais état ou matériau en décollement - Matériau enduit ou non enduit avec dégradation(s) locale(s) - Matériau non enduit, non imprégné en bon état - Imprégnation à cœur en bon état ou enduit de surface en bon état	Etat de dégradation - Calorifugeage en mauvais état - Calorifugeages avec dégradation(s) locale(s) - Calorifugeages en bon état	Etat de dégradation - Produit en mauvais état - Produit avec dégradation(s) locale(s) - Produit en bon état
Protection rapportée du matériau Protection physique non étanche (P) Pas de protection physique (NP)		
Exposition du produit aux circulations d'air (y compris selon situation plenum, etc...) Faible Moyenne Forte		
Exposition du produit aux chocs et vibrations Faible Moyenne Forte		

**EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION
DES CALORIFUGEAGES CONTENANT DE L'AMIANTE**

IDENTIFICATION		LIEU DU DIAGNOSTIC	
Demandeur	Ministère de la Justice	Bâtiment	Palais de justice Bobigny
		Zone Homogène	Vides sanitaires, local CTA, gaines techniques
N° Affaire	40_PJ BOBIGNY	Date du contrôle	03/04/2017

Etat des dégradations **Protection physique** **Circulations d'air** **Chocs et vibrations** **Résultats**

Calorifugeages en mauvais état ☐				3
---	--	--	--	---

Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) ☐	P ☐	Faible ☐	f	☐	1
			M	☐	1
			F	☐	2
		Moyen ☐	f	☐	1
			M	☐	1
			F	☐	2
	NP ☐	Fort ☐	f	☐	2
			M	☐	2
			F	☐	2
		Faible ☐	f	☐	2
			M	☐	2
			F	☐	2

Calorifugeage en bon état ☒	P ☐	Faible ☐	f	☐	1
			M	☐	1
			F	☐	2
		Moyen ☐	f	☐	1
			M	☐	1
			F	☐	2
	NP ☒	Fort ☐	f	☐	2
			M	☐	2
			F	☐	2
		Faible ☒	f	☒	1
			M	☐	2
			F	☐	2

2.6. Mesures d'ordre général pour les matériaux liste B et hors liste B contenant de l'amiante

Description	Localisation	Etat de conservation			Risque de dégradation	Type de recommandation
		Protection Physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation		
Dalle de sol vinyle beige mouchetée bleue	Sous-sol, circulation à côté du local ventilation, bâtiment annexe (ancien TC)	ABS	D	SO	EXT FAIBLE	EP

EP : Evaluation Périodique

AC1 Action corrective de 1^{er} niveau

AC2 Action corrective de 2nd niveau

LEGENDE :

ETANCHE : protection physique étanche

NON ETANCHE : protection physique non étanche

ABS : absence de protection physique

ND : matériau non dégradé

D : matériau dégradé

PONCT : dégradation ponctuelle

GEN : dégradation généralisée

DEG FAIBLE : risque de dégradation faible ou à terme

DEG RAPIDE : risque de dégradation rapide

EXT FAIBLE : risque faible d'extension de la dégradation

EXT TERME : risque d'extension à terme de la dégradation

EXT RAPIDE : risque d'extension rapide de la dégradation

S/O : Sans objet

Les recommandations listées ci-dessous ne préjugent pas d'une hiérarchisation éventuelle des actions à mettre en œuvre dont la responsabilité est du ressort du propriétaire.

Pour les matériaux et produits ayant une recommandation EP

Le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. L'évaluation périodique consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Pour les matériaux et produits ayant une recommandation AC1

Le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. L'action corrective de premier niveau consiste à :

- a) Rechercher les causes de dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

En fonction de la nature de l'action, faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou compétente en matière d'opérations de maintenance sur ce type de matériaux ou produits.

Pour les matériaux et produits ayant une recommandation AC2

L'action concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation et consiste à :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition ou toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risques ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

3. Réalisation du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : Plans, anciens DTA

Représentant du propriétaire (accompagnateur)

Technicien Eiffage

3.1. Liste des pièces visitées

Locaux

Sous-sols :

Vides sanitaires, archives, dégagements, parkings, locaux techniques, bureaux, locaux services, locaux de rangement, réserves, sanitaire, cuisine, scellés

RDC : Hall d'entrée, bureaux, circulations, réserves, sanitaires, locaux techniques, gaines techniques, salles d'audiences, accueil

Etage : bureaux, circulations, gaines techniques, sanitaires, paliers, cage d'escaliers, machinerie ascenseurs, terrasses

3.2. Pièces ou parties de l'immeuble non visitées

Pièces ou parties d'immeuble	Raison de l'absence de visite
Trémies ascenseurs	Non accessibles, présence d'un ascensoriste nécessaire
Machinerie ascenseur au sous-sol	Absence de clés
Local haute tension	Absence de clés

3.3. Méthodologie du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante :

L'opérateur de repérage recherche les matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique, accessibles sans travaux destructifs puis recense et identifie les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante (matériau ou produit ayant intégré de l'amiante pendant certaines périodes de leur fabrication) entrant dans le cadre de la présente mission.

A cette fin, il examine de façon exhaustive toutes les différentes parties de l'immeuble bâti qui constituent le bâtiment. Lorsque certains locaux ne sont pas accessibles, l'opérateur de repérage le précise et en mentionne les motifs

L'inspection visuelle peut être complétée par des investigations approfondies et des sondages qui permettent de s'assurer de la composition interne d'un ouvrage ou d'un volume.

L'inspection visuelle, les sondages et les prélèvements sont réalisés selon les prescriptions décrites à l'annexe A de la Norme NF X 46 020 de décembre 2008.

En cas de doute sur la présence d'amiante, il détermine les matériaux ou produits dont il convient de prélever et d'analyser un ou des échantillons pour pouvoir conclure quant à la présence d'amiante.

Conformément aux prescriptions de l'article R. 1334-24 du code de la santé publique, les analyses de ces échantillons de ces matériaux ou produits sont réalisés par un organisme accrédité.

Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur du matériau.

Conformément aux prescriptions de l'annexe B de la norme NF X 46-020 de décembre 2008 :

- les prélèvements sont réalisés dans des conditions conduisant à une pollution minimale des lieux.
- pour éviter tout risque de contamination croisée :
 - les outils sont à usage unique ou sont soigneusement nettoyés après chaque prélèvement.
 - les prélèvements sont conditionnés individuellement en double emballage étanche.
- pour assurer une parfaite traçabilité des échantillons prélevés, l'identification est portée de manière indélébile sur l'emballage et si possible sur l'échantillon. Une fiche d'accompagnement, reprenant l'identification est transmise au laboratoire.

Pour les matériaux de la liste A, l'opérateur conclut définitivement à l'absence ou la présence d'amiante pour chaque matériau ou produit repéré. Dans sa conclusion, il précise le critère (marquage du matériau, document consulté, résultat d'analyse de matériau ou produit) qui lui a permis de conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante.

Pour les matériaux de la liste B, l'opérateur conclut définitivement à l'absence ou la présence d'amiante pour chaque matériau ou produit repéré. Dans sa conclusion, il précise le critère (marquage du matériau, document consulté, résultat d'analyse de matériau ou produit) qui lui a permis de conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante. Pour chacun des matériaux ou produits repérés, en fonction de sa connaissance des matériaux et produits utilisés, il atteste, le cas échéant, de la présence d'amiante. Dans ce cas, il précise dans sa conclusion que le critère qui lui a permis de conclure est son jugement personnel.

4. Attestation sur l'honneur

Je, soussigné Olivier MYRTIL, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.





5. Attestation d'assurance

CABINET DOMINIQUE LAPIERRE

Assureur Conseil (sfac)
Spécialiste des risques d'entreprise
36 rue du départ - 95880 ENGHIEEN LES BAINS
Tél : 01.30.10.93.20 - Fax : 01.30.10.93.29
Mail : slaplapi@aoi.com - Site Web : www.lapierre-assurances.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés, CABINET Dominique LAPIERRE courtier d'assurance, attestons que :

INNAX FRANCE
168 avenue Charles de Gaulles
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

est titulaire d'un contrat d'assurance **ALLIANZ RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**, n° 48868533, souscrit auprès de la Compagnie **ALLIANZ I.A.R.D.**, valable pour la période du **01/01/2017 au 31/12/2017**, sous réserve du paiement effectif des cotisations.

ACTIVITES : diagnostic immobilier sur les immeubles d'habitations et locaux commerciaux suivant les dispositions de l'article L.271 du Code de la Construction et de l'Habitat (décret 2006-1114 du 05/09/2006).
L'activité est également étendue au prélèvement d'air.

Et selon le tableau des garanties joint à la présente,

Fait le 05/01/2017 à Enghien
Pour faire valoir

CABINET D. LAPIERRE
Assureur Conseil
Dominique LAPIERRE
95880 ENGHIEEN LES BAINS
Tél. 01.30.10.93.20 - Fax : 01.30.10.93.29
Mail : slaplapi@aoi.com
Web : www.lapierre-assurances.fr

6. Certificat de compétences



Certificat de compétences Diagnosticqueur Immobilier



N° CPDI 3740

Version03

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur Olivier MYRTIL

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante

Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis

Date d'effet : 29/03/2016, date d'expiration : 28/03/2021

Plomb

Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet : 02/02/2016, date d'expiration : 01/02/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 29/03/2016

Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par les arrêtés du 15/12/2009 et du 15/12/2011.
Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique modifié par les arrêtés du 08/12/2009 et du 13/12/2011. Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment modifié par les arrêtés du 14/12/2009, du 7/12/2011 et du 14/02/2012. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation modifié par l'arrêté du 07/12/2011. Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité modifié par les arrêtés du 10/12/2009 et du 02/12/2011



**Certification de personnes
Diagnosticqueur**
Portée disponible sur www.icert.fr



Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR11 rév 10

7. Cartographie

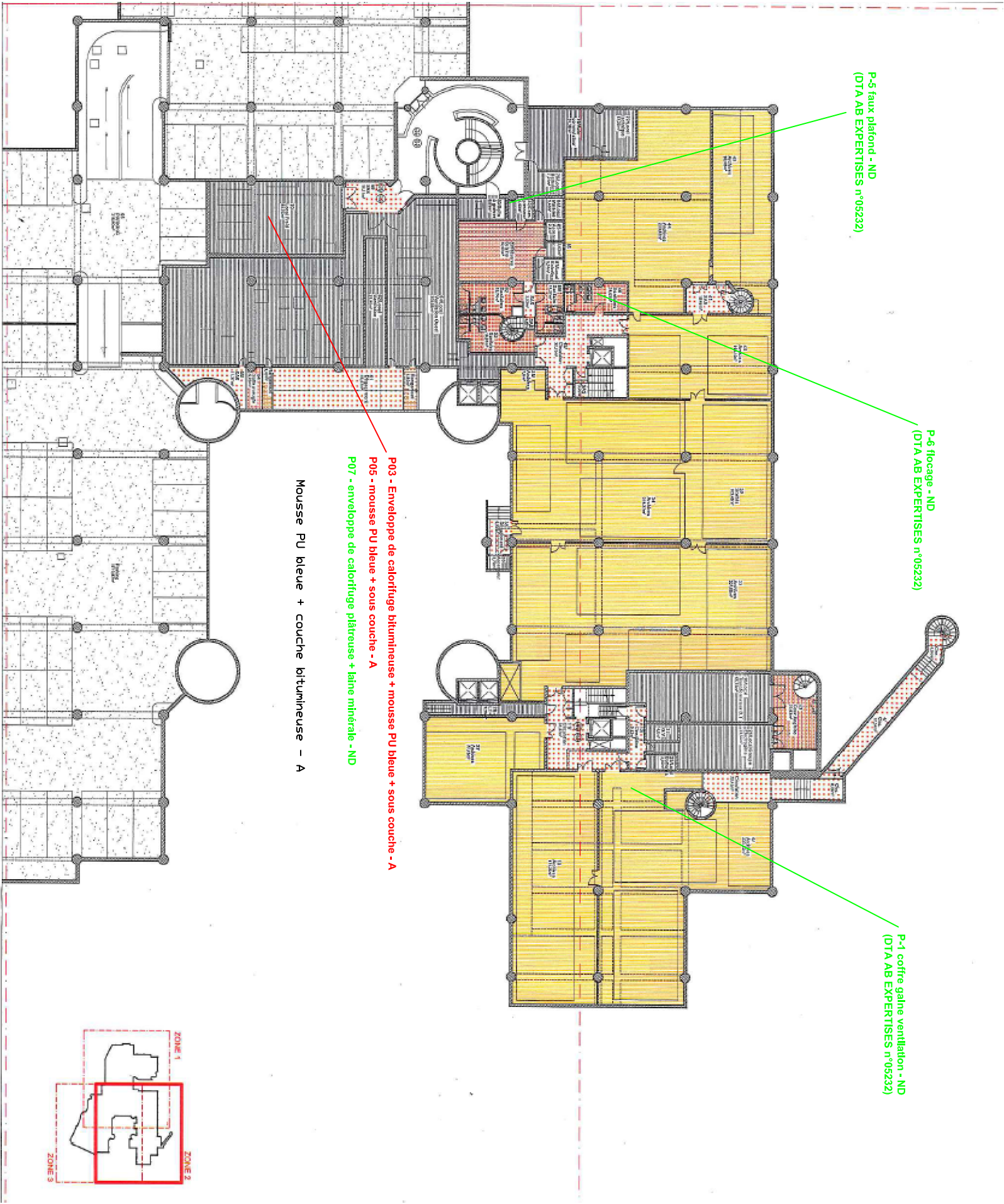
LEGENDE

- Locaux non visités
- A

Amiante détecté
- ND

Amiante non détecté

Matériaux et Produits contenant de l'amiante



Nota: Il convient de considérer que les calorifuges bitumineux sur réseaux d'eau glacée amiantés, sont présents dans l'ensemble des gâines techniques, vides sanitaires, locaux techniques chauffage et climatisation.

Client :

MINISTERE DE LA JUSTICE
Service Support et Moyens du Ministère
Sous-direction de l'Immobilier
1, quai de La Corse
75181 PARIS cedex 04

Planche de repérage
des matériaux et produits
à base d'amiante

Adresse du site :

PJ BOBIGNY
Sous-sol / Z2
173, avenue Paul Vaillant Couturier
93009 BOBIGNY



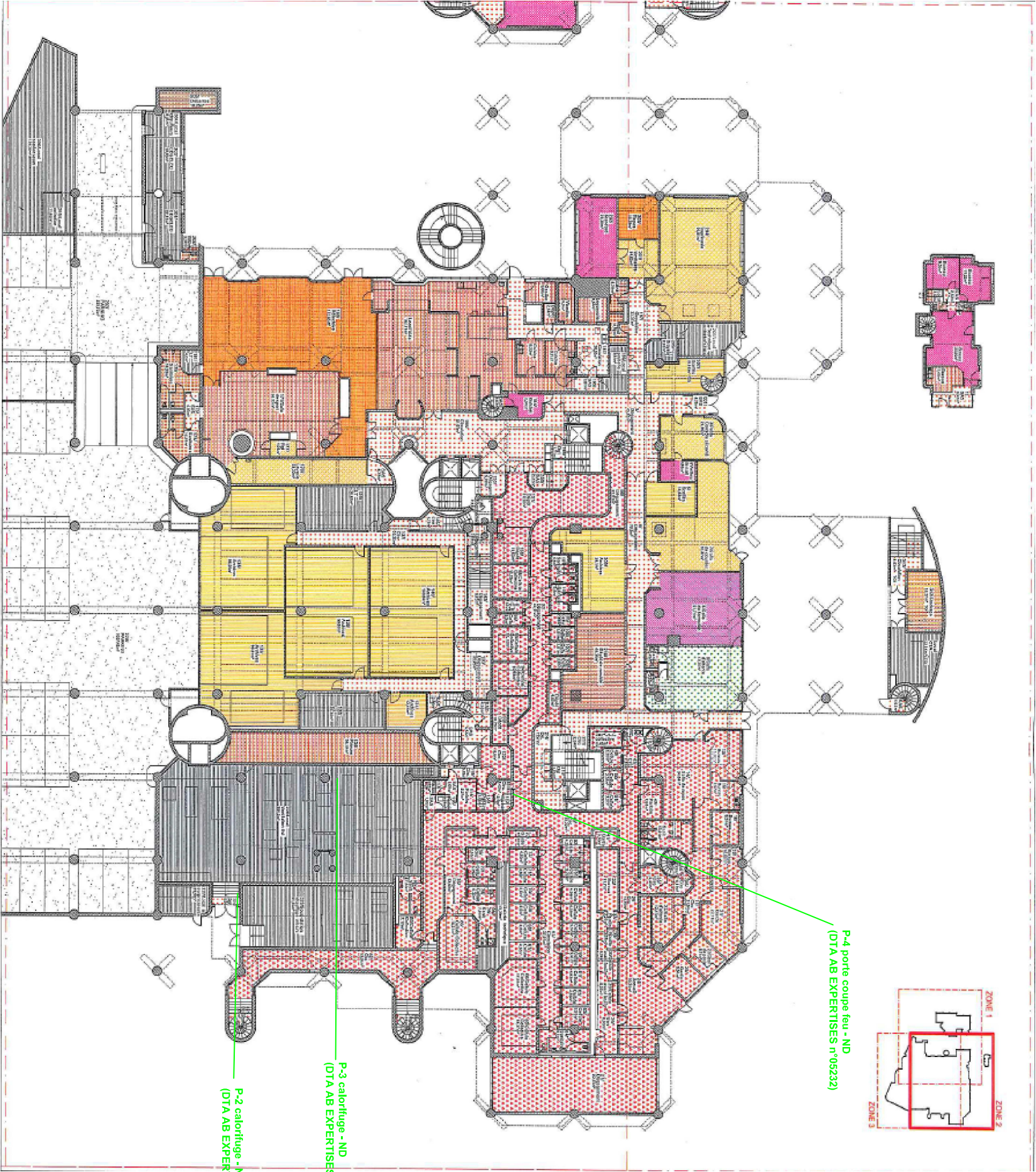
30 Rue Victor HUGO
92300 LEVALLOIS PERRET

Affaire : 40_PJ BOBIGNY
Indice n° : 0 En date du : 07/06/2017
Réalise par : Olivier MYRTLIL

LEGENDE

-  Locaux non visités
-  A Amiante détecté
-  ND Amiante non détecté

Matériaux et Produits contenant de l'amiante



Nota: Il convient de considérer que les calorifuges bitumineux sur réseaux d'eau glacée amiantés, sont présents dans l'ensemble des gâines techniques, vides sanitaires, locaux techniques chauffage et climatisation.

Client :

MINISTERE DE LA JUSTICE
Service Support et Moyens du Ministère
Sous-direction de l'Immobilier
1, quai de La Corse
75181 PARIS cedex 04

Planche de repérage
des matériaux et produits
à base d'amiante

Adresse du site :

PJ BOBIGNY
RDC Z2
173, avenue Paul Vaillant Couturier
93009 BOBIGNY



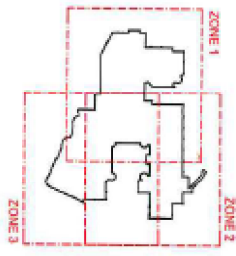
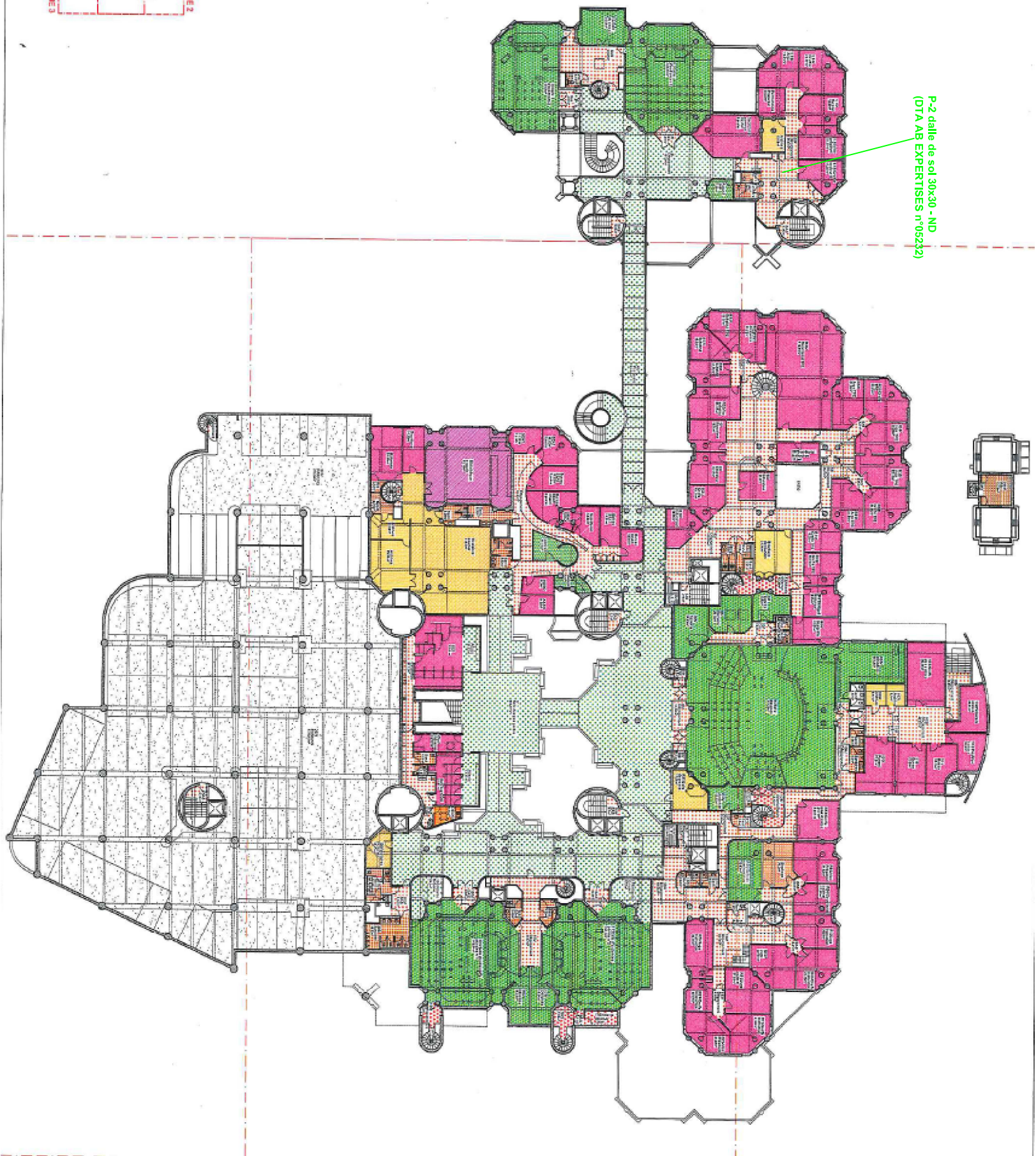
30 Rue Victor HUGO
92300 LEVALLOIS PERRET

Affaire : 40_PJ BOBIGNY
Indice n° : 0 En date du : 07/06/2017
Réalise par : Olivier MYRTIL

LEGENDE

-  Locaux non visités
-  Amiante détecté
-  Amiante non détecté

Matériaux et Produits contenant de l'amiante



Nota: Il convient de considérer que les calorifuges bitumineux sur réseaux d'eau glacée amiantés, sont présents dans l'ensemble des gâines techniques, vides sanitaires, locaux techniques chauffage et climatisation.

Client :

MINISTERE DE LA JUSTICE
Service Support et Moyens du Ministère
Sous-direction de l'Immobilier
1, quai de La Corse
75181 PARIS cedex 04

Planche de repérage
des matériaux et produits
à base d'amiante

Adresse du site :

PJ BOBIGNY
Pas Perdus
173, avenue Paul Vaillant Couturier
93009 BOBIGNY



30 Rue Victor HUGO
92300 LEVALLOIS PERRET

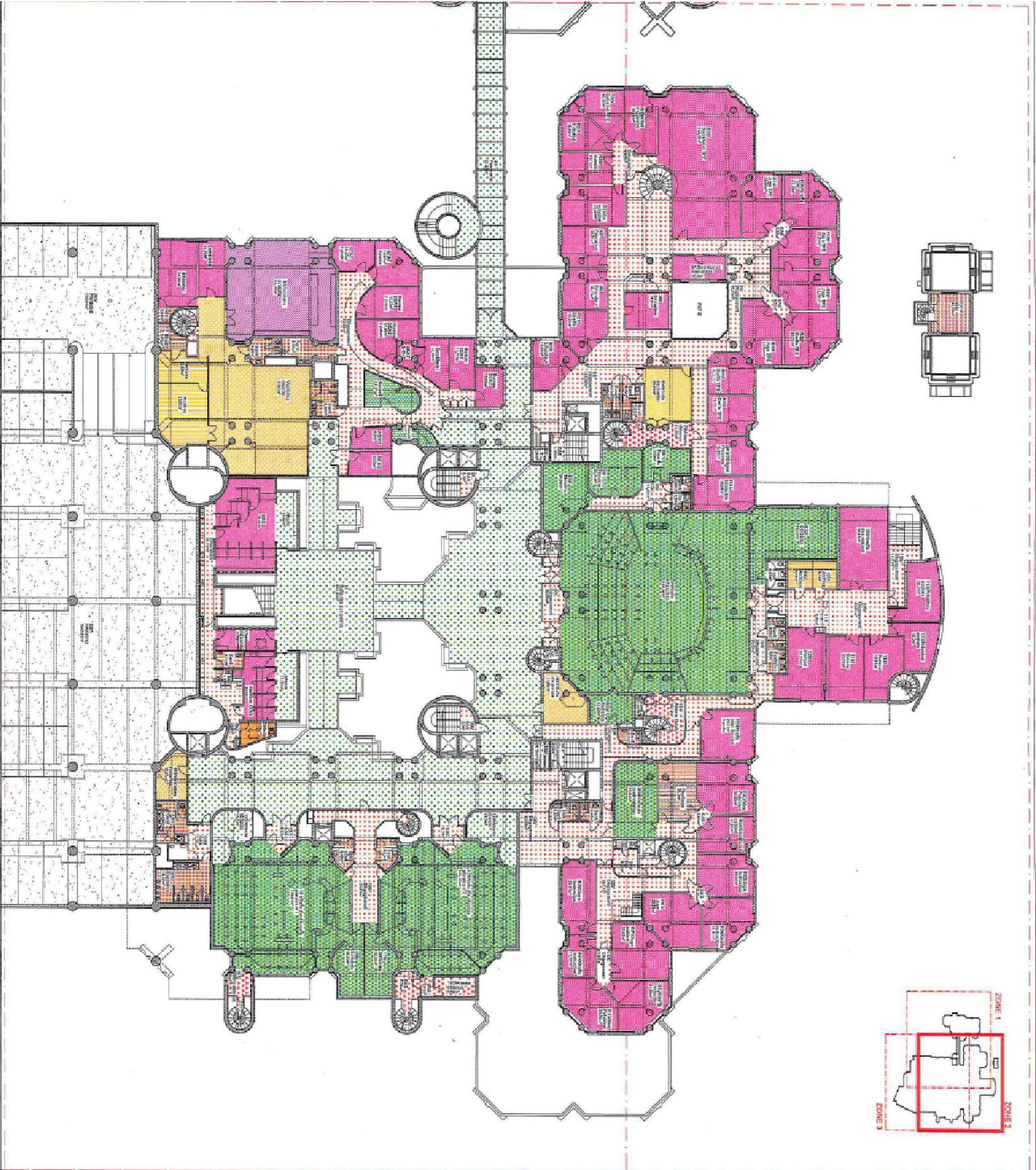
Affaire : 40_PJ BOBIGNY
Indice n° : 0 En date du : 07/06/2017
Réalisé par : Olivier MYRTIL

LEGENDE

-  Locaux non visités
-  A Amiante détecté
-  ND Amiante non détecté

Matériaux et Produits contenant de l'amiante

 Dalle de sol + colle noire
NOTE: AC1
Dégradation: 



Nota: Il convient de considérer que les calorifuges bitumineux sur réseaux d'eau glacée amiantés, sont présents dans l'ensemble des gâines techniques, vides sanitaires, locaux techniques chauffage et climatisation.

Client :

MINISTERE DE LA JUSTICE
Service Support et Moyens du Ministère
Sous-direction de l'Immobilier
1, quai de La Corse
75181 PARIS cedex 04

Planche de repérage
des matériaux et produits
à base d'amiante

Adresse du site :

PJ BOBIGNY
Pas Perdue Z2
173, avenue Paul Vaillant Couturier
93009 BOBIGNY



30 Rue Victor HUGO
92300 LEVALLOIS PERRET

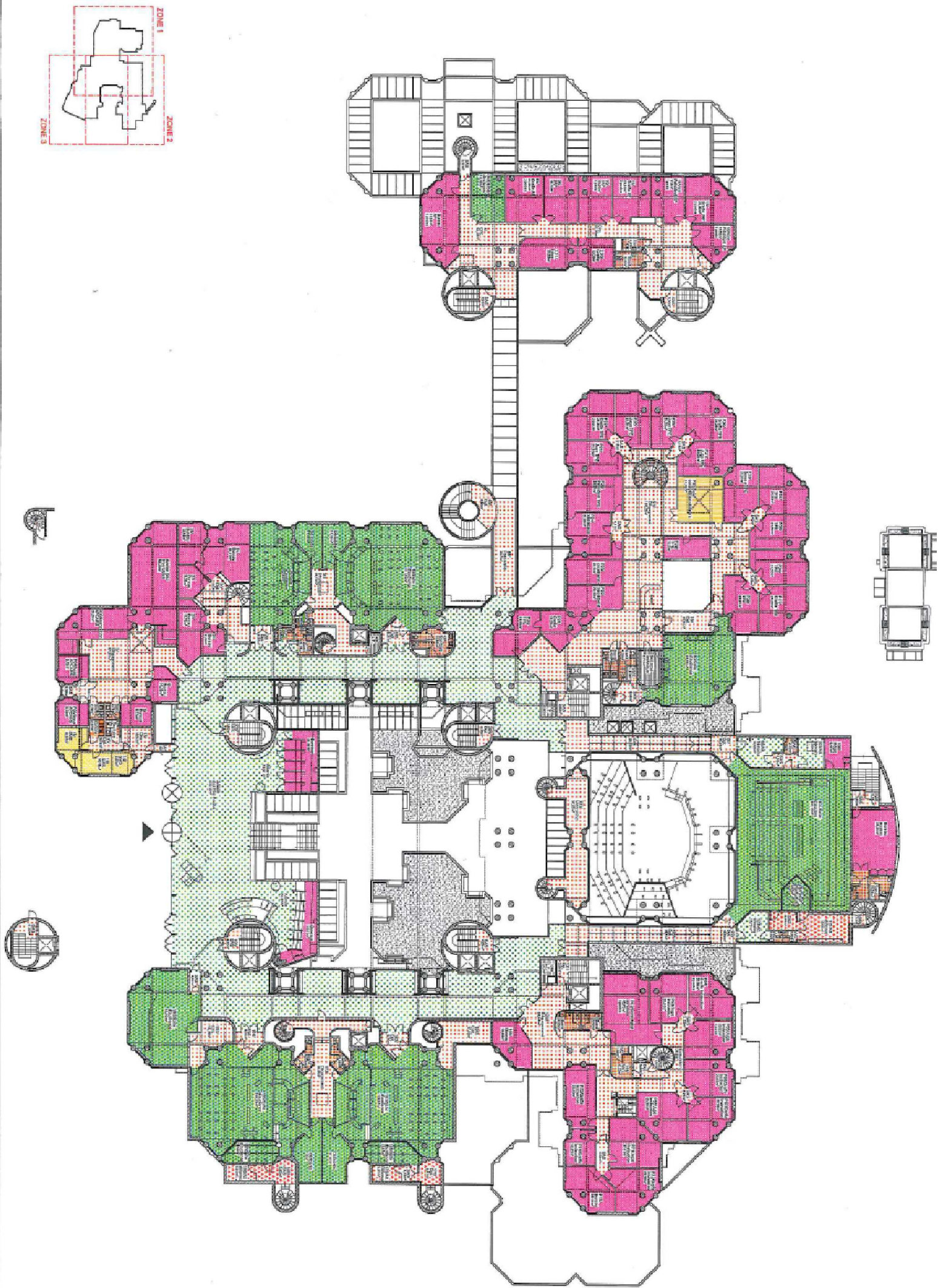
Affaire : 40_PJ BOBIGNY
Indice n° : 0 En date du : 07/06/2017
Réalise par : Olivier MYRTIL

LEGENDE

-  Locaux non visités
-  A Amiante détecté
-  ND Amiante non détecté

Matériaux et Produits contenant de l'amiante

 Dalle de sol + colle noire
NOTE: AC1
Dégradation: 



Nota: Il convient de considérer que les calorifuges bitumineux sur réseaux d'eau glacée amiantés, sont présents dans l'ensemble des gâines techniques, vides sanitaires, locaux techniques chauffage et climatisation.

Client :

MINISTERE DE LA JUSTICE
Service Support et Moyens du Ministère
Sous-direction de l'Immobilier
1, quai de La Corse
75181 PARIS cedex 04

Planche de repérage
des matériaux et produits
à base d'amiante

Adresse du site :

PJ BOBIGNY
Paris
173, avenue Paul Vaillant Couturier
93009 BOBIGNY



30 Rue Victor HUGO
92300 LEVALLOIS PERRET

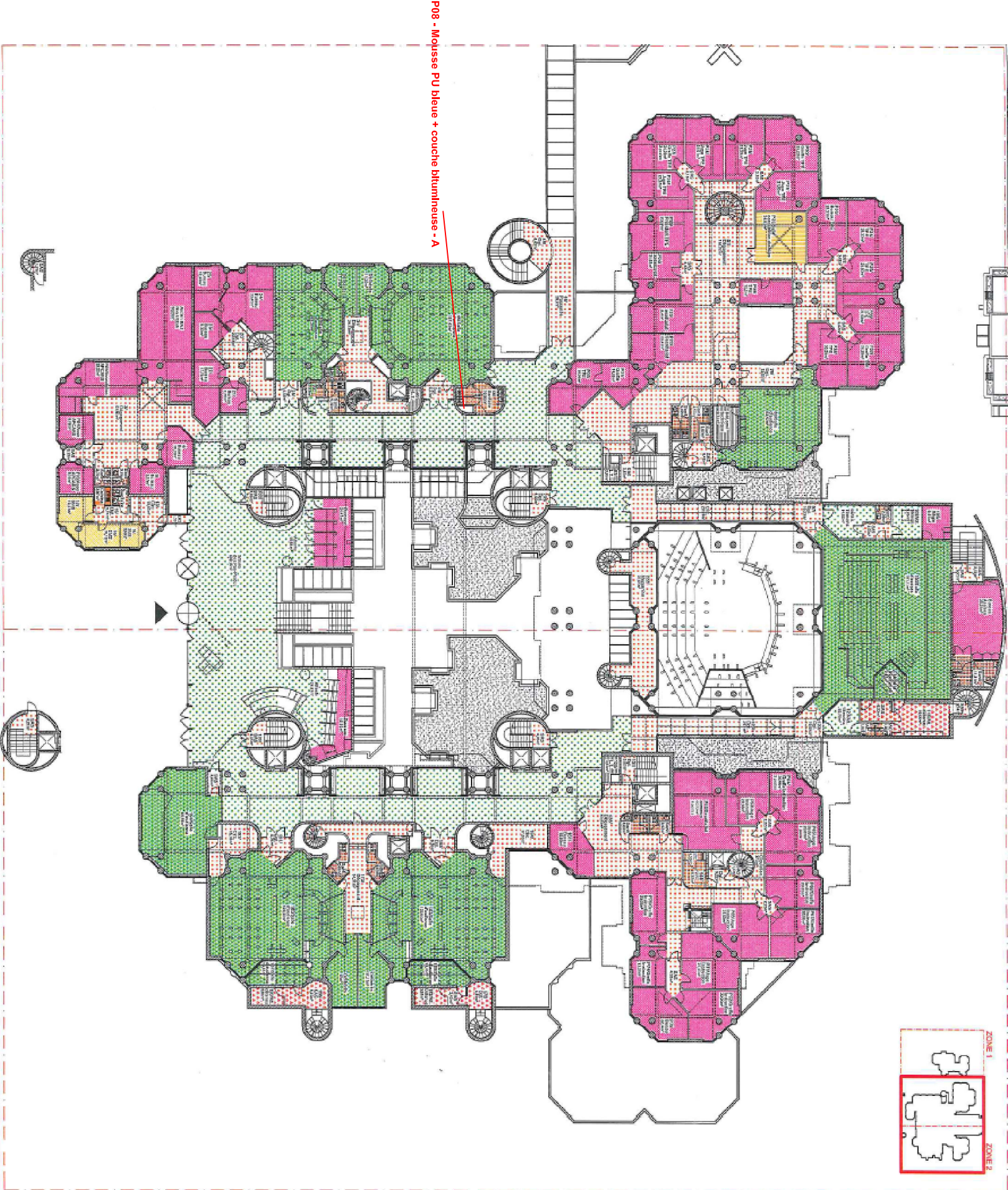
Affaire : 40_PJ BOBIGNY
Indice n° : 0 En date du : 07/06/2017
Réalisé par : Olivier MYRTIL

LEGENDE

-  Locaux non visités
-  A Amiante détecté
-  ND Amiante non détecté

Matériaux et Produits contenant de l'amiante

-  Dalle de sol + colle noire
NOTE: AC1
-  Dégradation: X



Nota: Il convient de considérer que les calorifuges bitumineux sur réseaux d'eau glacée
amiantés, sont présents dans l'ensemble des gâines techniques, vides sanitaires, locaux
techniques chauffage et climatisation.

Client :

MINISTERE DE LA JUSTICE
Service Support et Moyens du Ministère
Sous-direction de l'Immobilier
1, quai de La Corse
75181 PARIS cedex 04

Planche de repérage
des matériaux et produits
à base d'amiante

Adresse du site :

PJ BOBIGNY
Parvis Z2
173, avenue Paul Vaillant Couturier
93009 BOBIGNY



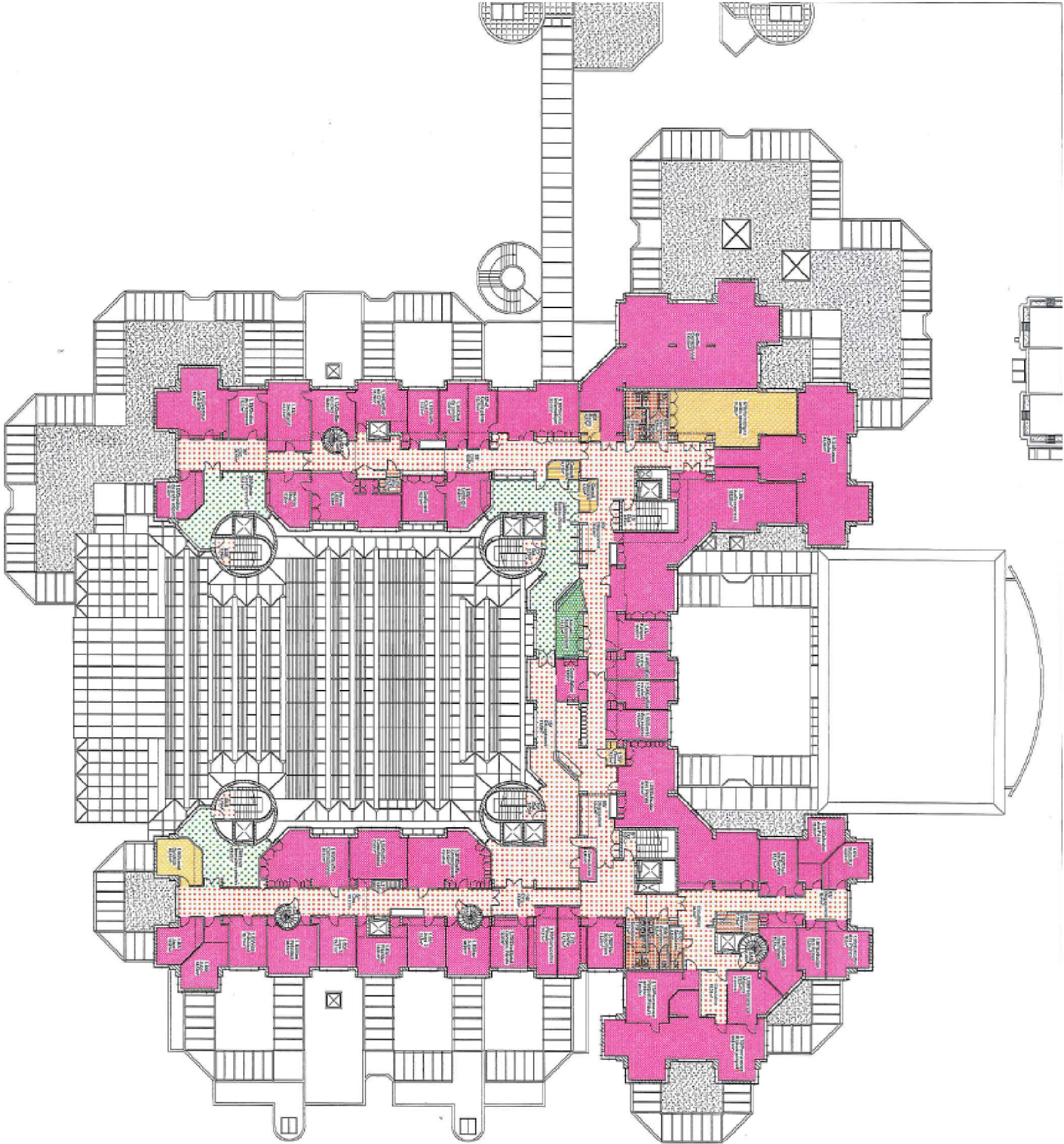
Affaire : 40_PJ BOBIGNY
Indice n° : 0 En date du : 07/06/2017
Réalisé par : Olivier MYRTIL

LEGENDE

-  Locaux non visités
-  Amiante détecté
-  Amiante non détecté

Matériaux et Produits contenant de l'amiante

 Dalle de sol + colle noire
NOTE: AC1
Dégradation: 



Nota: Il convient de considérer que les calorifuges bitumineux sur réseaux d'eau glacée amiantés, sont présents dans l'ensemble des gâines techniques, vides sanitaires, locaux techniques chauffage et climatisation.

Client :

MINISTERE DE LA JUSTICE
Service Support et Moyens du Ministère
Sous-direction de l'Immobilier
1, quai de La Corse
75181 PARIS cedex 04

Planche de repérage
des matériaux et produits
à base d'amiante

Adresse du site :

PJ BOBIGNY
N+1
173, avenue Paul Vaillant Couturier
93009 BOBIGNY



30 Rue Victor HUGO
92300 LEVALLOIS PERRET

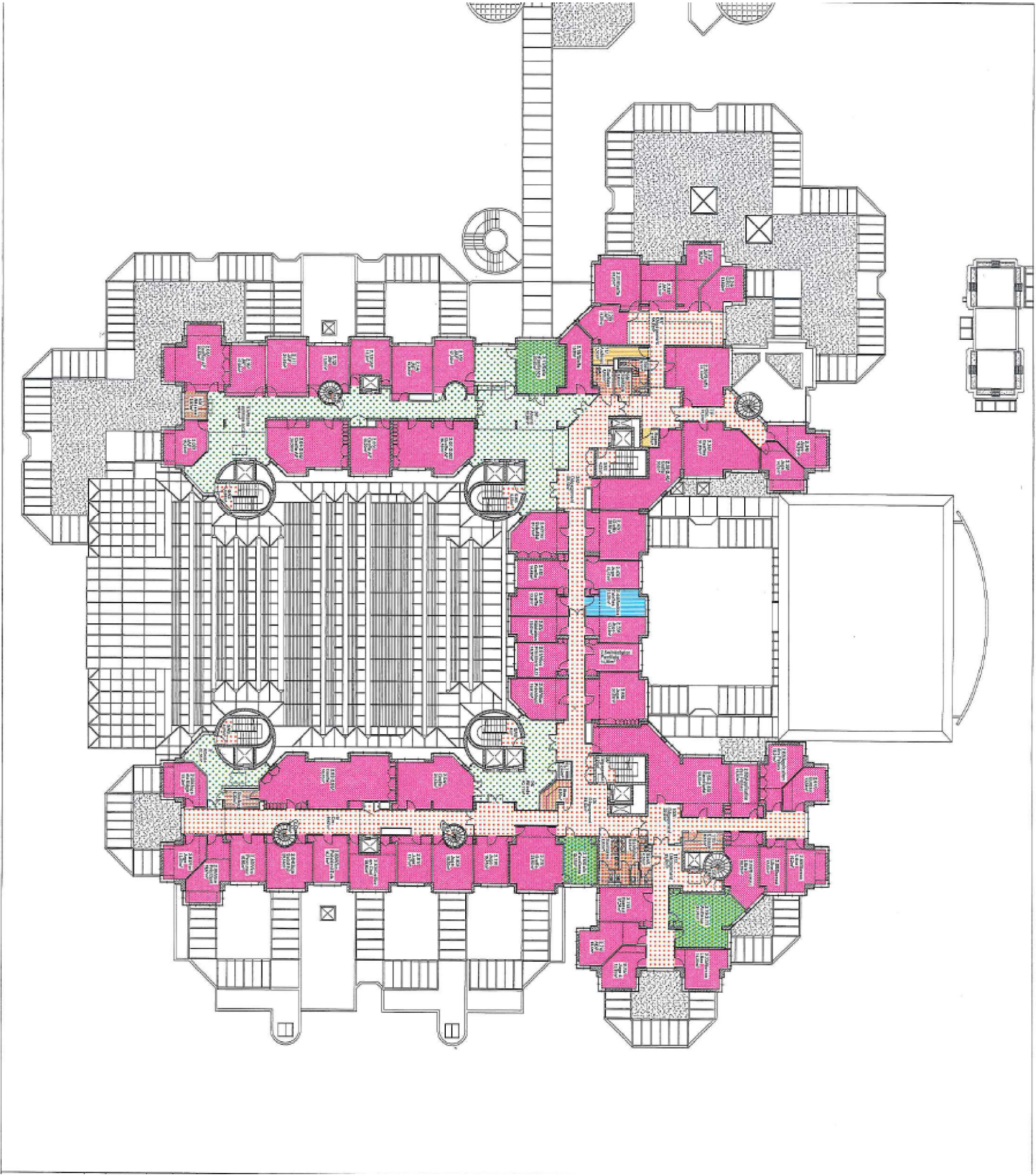
Affaire : 40_PJ BOBIGNY
Indice n° : 0 En date du : 07/06/2017
Réalisé par : Olivier MYRTL

LEGENDE

-  Locaux non visités
-  Amiante détecté
-  Amiante non détecté

Matériaux et Produits contenant de l'amiante

 Dalle de sol + colle noire
NOTE: AC1
Dégradation: 



Nota: Il convient de considérer que les calorifuges bitumineux sur réseaux d'eau glacée amiantés, sont présents dans l'ensemble des gâines techniques, vides sanitaires, locaux techniques chauffage et climatisation.

Client :

MINISTERE DE LA JUSTICE
Service Support et Moyens du Ministère
Sous-direction de l'Immobilier
1, quai de La Corse
75181 PARIS cedex 04

Planche de repérage
des matériaux et produits
à base d'amiante

Adresse du site :

PJ BOBIGNY
N+2
173, avenue Paul Vaillant Couturier
93009 BOBIGNY



30 Rue Victor HUGO
92300 LEVALLOIS PERRET

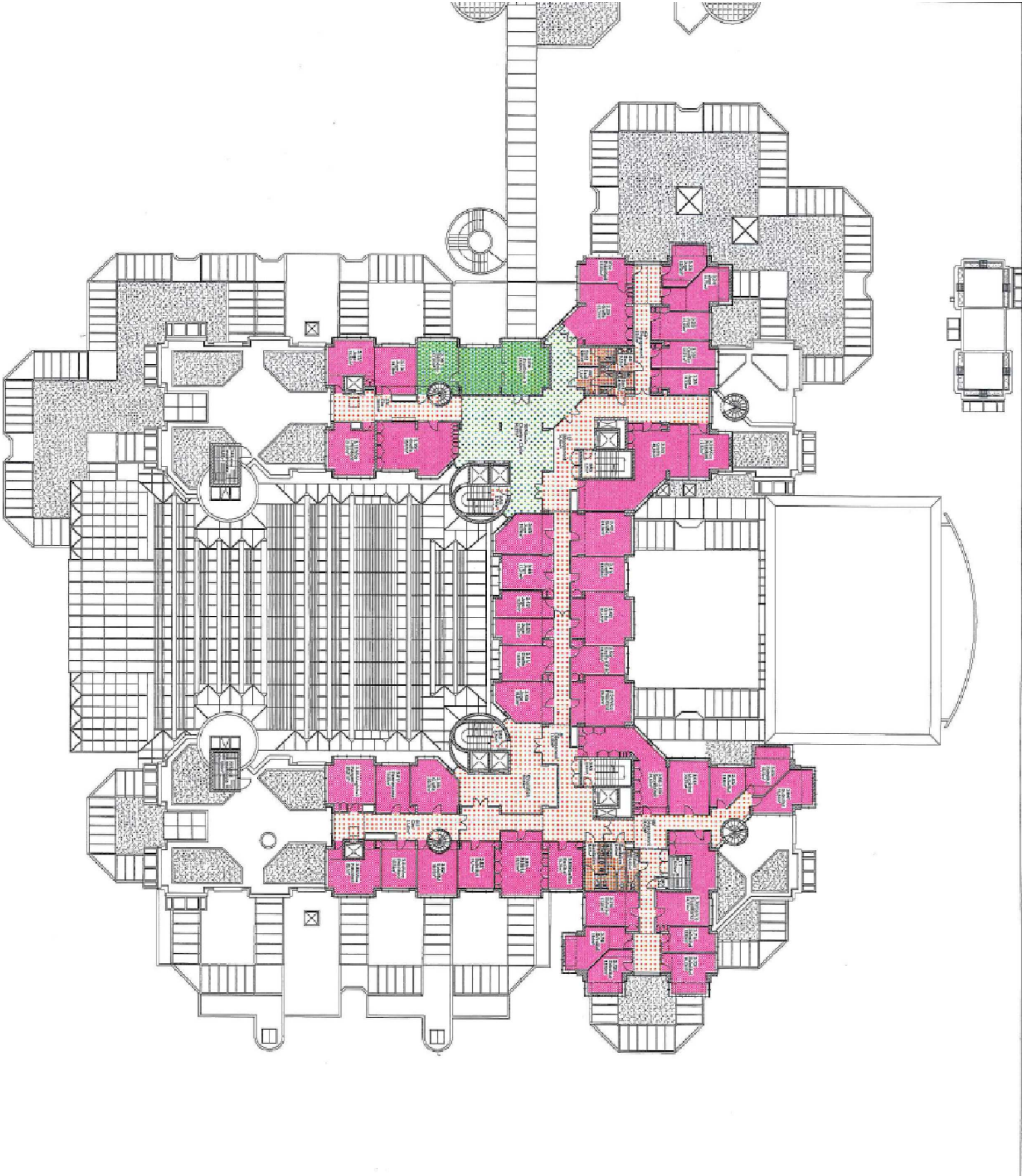
Affaire : 40_PJ BOBIGNY
Indice n° : 0 En date du : 07/06/2017
Réalise par : Olivier MYRTLIL

LEGENDE

-  Locaux non visités
-  Amiante détecté
-  Amiante non détecté

Matériaux et Produits contenant de l'amiante

 Dalle de sol + colle noire
NOTE: AC1
Dégradation: 



Nota: Il convient de considérer que les calorifuges bitumineux sur réseaux d'eau glacée amiantés, sont présents dans l'ensemble des gâines techniques, vides sanitaires, locaux techniques chauffage et climatisation.

Client :

MINISTERE DE LA JUSTICE
Service Support et Moyens du Ministère
Sous-direction de l'Immobilier
1, quai de La Corse
75181 PARIS cedex 04

Planche de repérage

des matériaux et produits à base d'amiante

Adresse du site :

PJ BOBIGNY
N+3
173, avenue Paul Vaillant Couturier
93009 BOBIGNY



30 Rue Victor HUGO
92300 LEVALLOIS PERRET

Affaire : 40_PJ BOBIGNY
Indice n° : 0 En date du : 07/06/2017
Réalisé par : Olivier MYRTIL

LEGENDE



Locaux non visités

A

Amiante détecté

ND 

Amiante non détecté

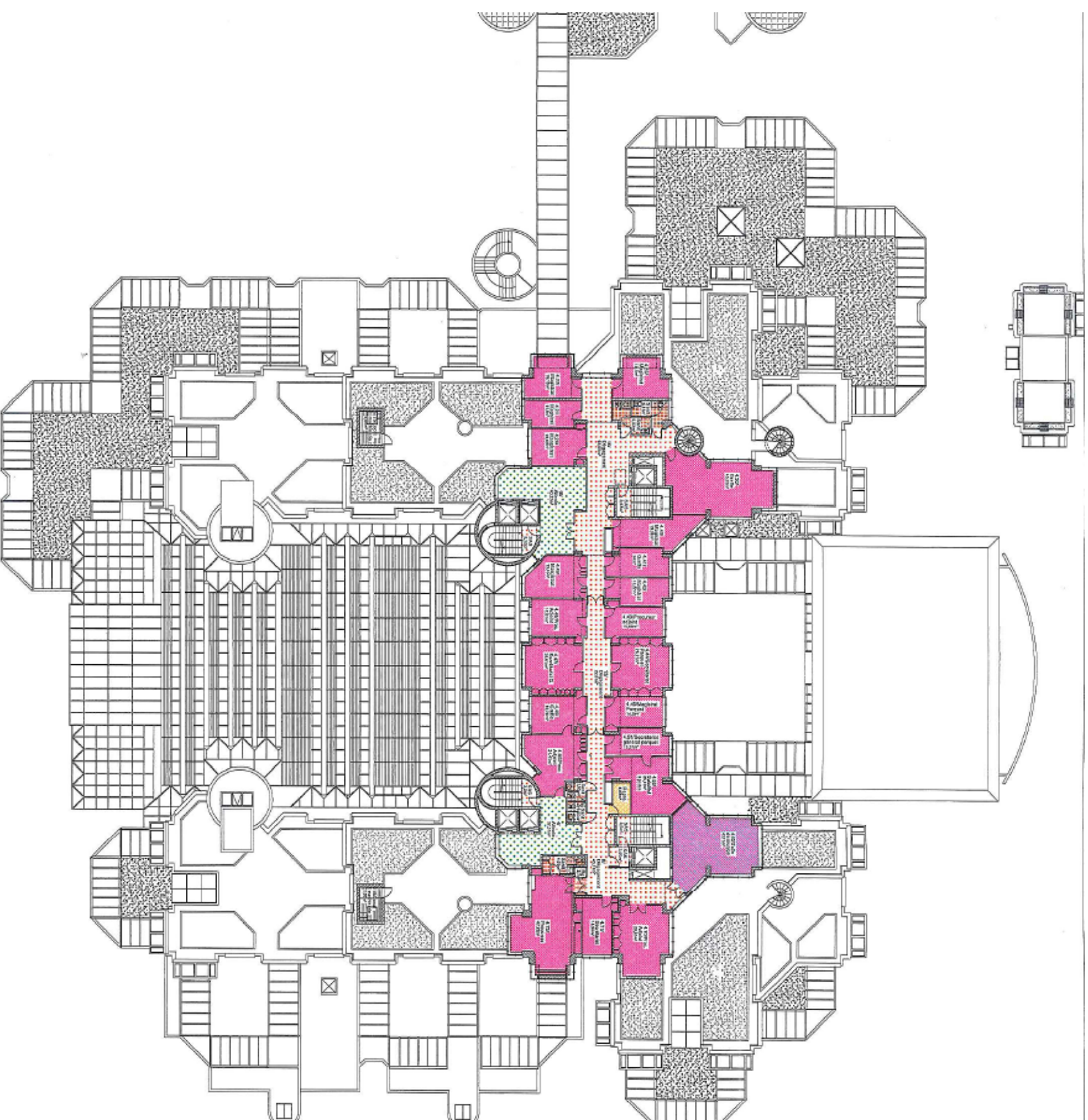
Matériaux et Produits contenant de l'amiante



Dalle de sol + colle noire
NOTE: AC1

NOTE: AC1

Dégradation: X



Client:

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Service Support et Moyens du Ministère

Sous-direction de l'Immobilier

1, quai de La Corse

75181 PARIS cedex 04

Planche de repérage

des matériaux et produits

à base d'amiante

Adresse du site :

PJ BOBIGNY

$N+4$

173, avenue Paul Vaillant Couturier

93009 BOBIGNY



30 Rue Victor HUGO

92300 LEVALLOIS PERRET

Affaire : 40_PJ BOBIGNY

Indice n° : 0 En date du : 07/06/2017

Réalisé par : Olivier MYRTIL

LEGENDE

- 

Locaux non visités
- 

A Amiante détecté
- 

ND Amiante non détecté

Matériaux et Produits contenant de l'amiante

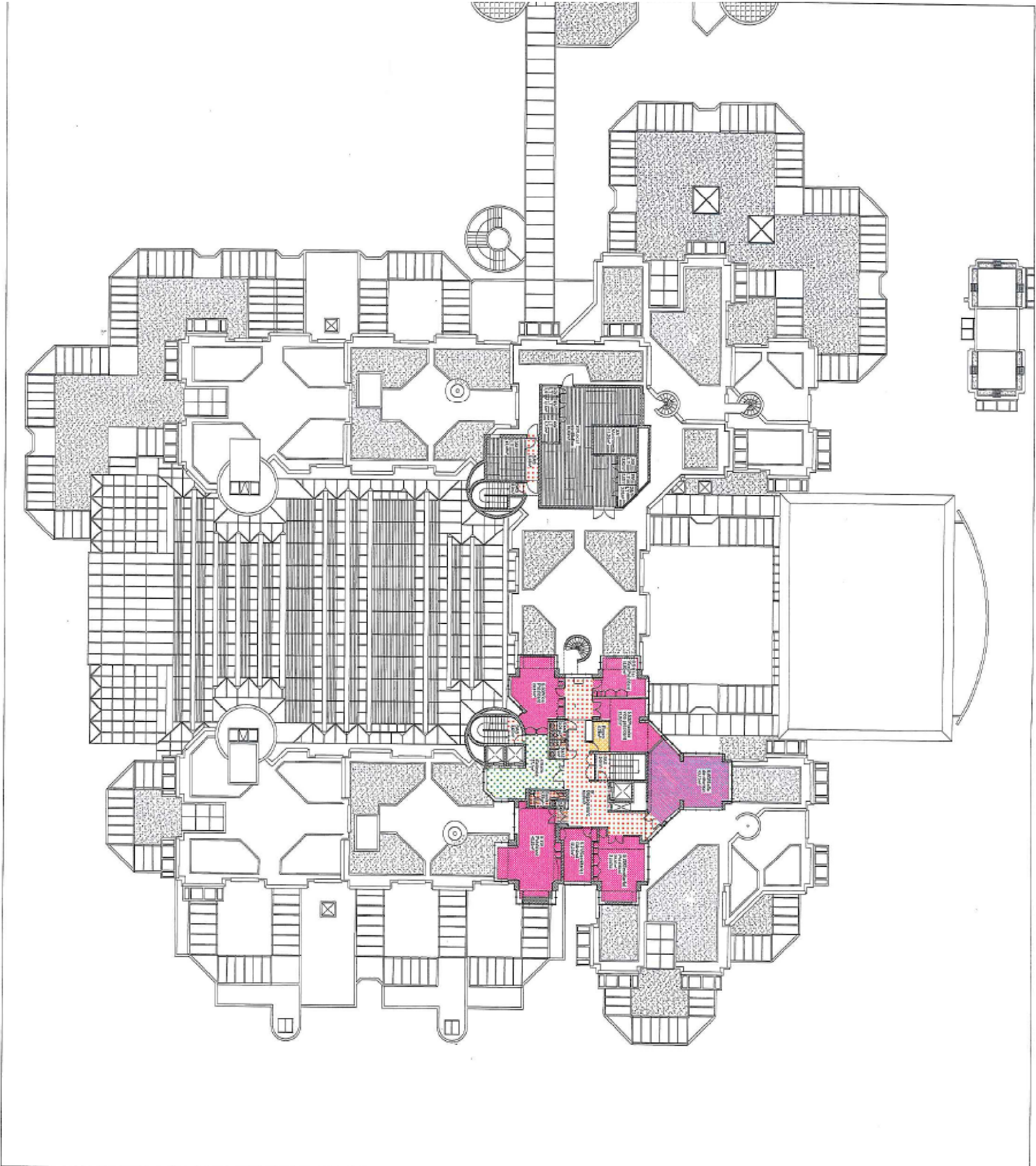


Dalle de sol + colle noire
NOTE: AC1
Dégradation: X



30 Rue Victor HUGO
92300 LEVALLOIS PERRET

Affaire : 40_PJ BOBIGNY
Indice n° : 0 En date du : 07/06/2017
Réalisé par : Olivier MYRTLIL



Nota: Il convient de considérer que les calorifuges bitumineux sur réseaux d'eau glacée amiantés, sont présents dans l'ensemble des gâines techniques, vides sanitaires, locaux techniques chauffage et climatisation.

Client :

MINISTERE DE LA JUSTICE
Service Support et Moyens du Ministère
Sous-direction de l'Immobilier
1, quai de La Corse
75181 PARIS cedex 04

Planche de repérage
des matériaux et produits
à base d'amiante

Adresse du site :

PJ BOBIGNY
N+5
173, avenue Paul Vaillant Couturier
93009 BOBIGNY

LEGENDE

-  Locaux non visités
-  A Amiante détecté
-  ND Amiante non détecté

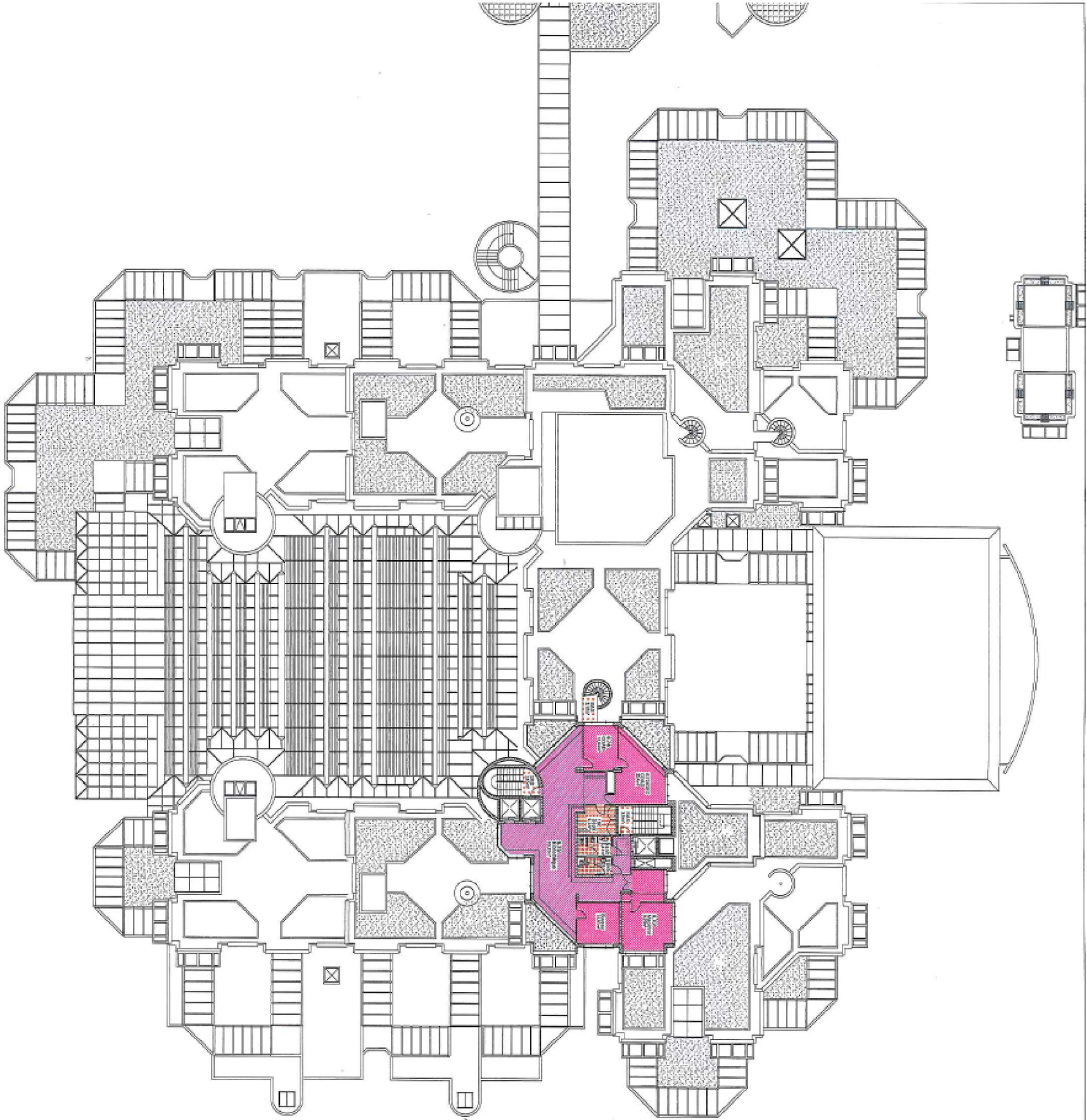
Matériaux et Produits contenant de l'amiante

 Dalle de sol + colle noire
NOTE: AC1
Dégradation: X



30 Rue Victor HUGO
92300 LEVALLOIS PERRET

Affaire : 40_PJ BOBIGNY
Indice n° : 0 En date du : 07/06/2017
Réalisé par : Olivier MYRTLIL



Nota: Il convient de considérer que les calorifuges bitumineux sur réseaux d'eau glacée amiantés, sont présents dans l'ensemble des gâines techniques, vides sanitaires, locaux techniques chauffage et climatisation.

Client :

MINISTERE DE LA JUSTICE
Service Support et Moyens du Ministère
Sous-direction de l'Immobilier
1, quai de La Corse
75181 PARIS cedex 04

Planche de repérage
des matériaux et produits
à base d'amiante

Adresse du site :

PJ BOBIGNY
N+6
173, avenue Paul Vaillant Couturier
93009 BOBIGNY

LEGENDE



Locaux non visités

A

Amiante détecté

ND

Amiante non détecté

Matériaux et Produits contenant de l'amiante



Dalle de sol + colle noire
NOTE: AC1
Dégradation: X



30 Rue Victor HUGO
92300 LEVALLOIS PERRET

Affaire : 40_PJ BOBIGNY
Indice n° : 0 En date du : 07/06/2017
Réalise par : Olivier MYRTL

LEGENDE



Locaux non visités

A

Amiante détecté

ND

Amiante non détecté

Matériaux et Produits contenant de l'amiante



Dalle de sol + colle noire
NOTE: AC1
Dégradation: X



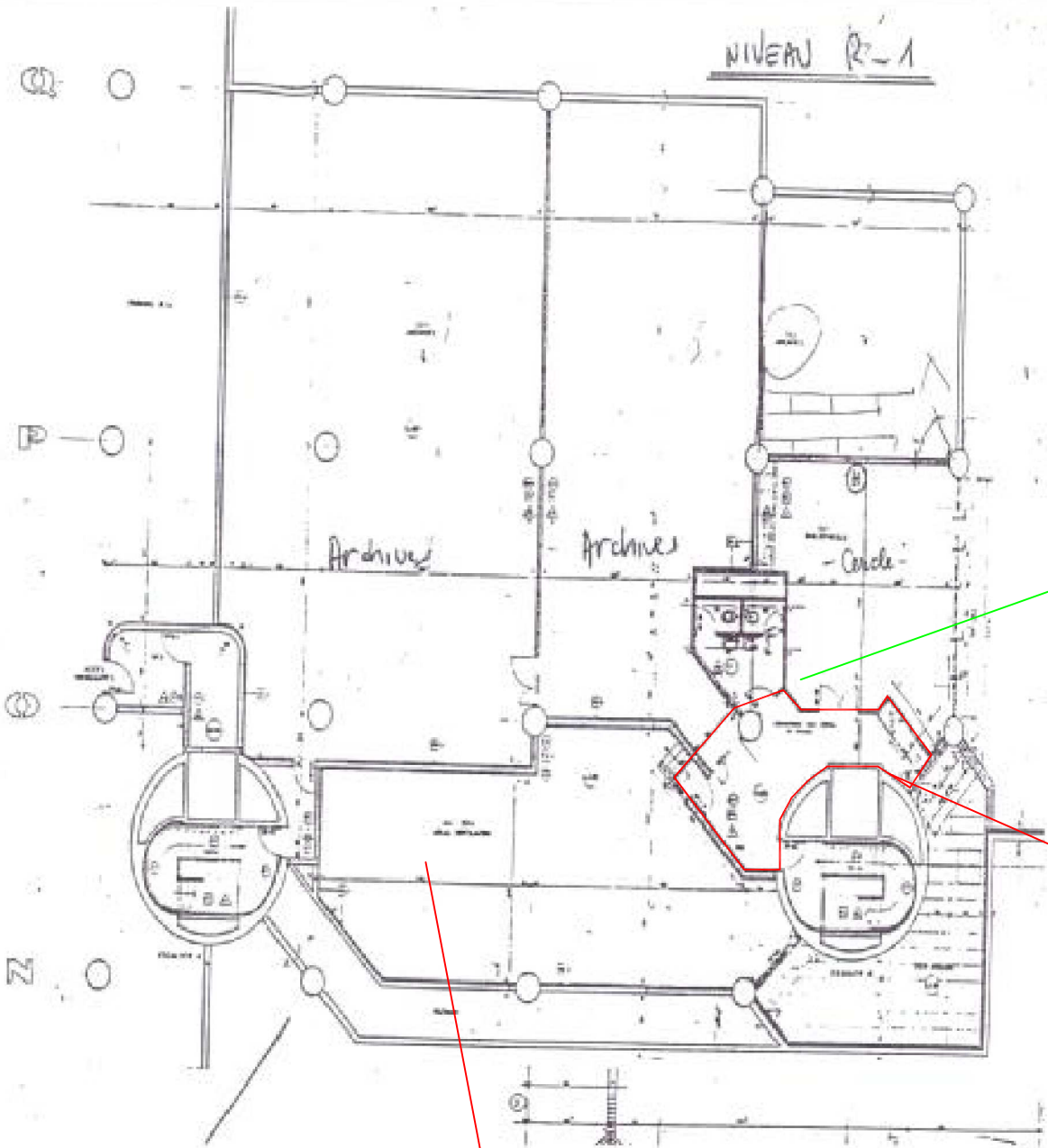
30 Rue Victor HUGO
92300 LEVALLOIS PERRET

Affaire : 40_PJ BOBIGNY
Indice n° : 0 En date du : 07/06/2017
Réalise par : Olivier MYRTL

INNAX-03/04/2017
P02 - dalle de sol beige + colle jaune + ragréage - ND

P-1 dalle de sol vinyle mouchetée bleue 30x30 - A
(DTA AB EXPERTISES n°05232)

INNAX-03/04/2017
P01 - Enveloppe de calorifuge bitumineuse + mousse PU bleue - A
INNAX-03/04/2017
P04 - Mousse PU bleue + couche bitumineuse - A
INNAX-03/04/2017
P06 - Enveloppe de calorifuge plâtreuse + laine minérale - ND



Nota: Il convient de considérer que les calorifuges bitumineux sur réseaux d'eau glacée amiantés, sont présents dans l'ensemble des gâines techniques, vides sanitaires, locaux techniques chauffage et climatisation.

Client :

MINISTERE DE LA JUSTICE
Service Support et Moyens du Ministère
Sous-direction de l'Immobilier
1, quai de La Corse
75181 PARIS cedex 04

Planche de repérage des matériaux et produits à base d'amiante

Adresse du site :

PJ BOBIGNY
Sous-sol bâtiment annexe
173, avenue Paul Vaillant Couturier
93009 BOBIGNY

8. Rapports d'analyse

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0717-38305 EN DATE DU 22/04/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : INNAX FRANCE 2B, rue du Pâtis Tatelin 35700 RENNES	Réf. Commande ITGA : IT0717-38305 Réf. Commande Client : OM/TGI/TC-BOBIGNY
---	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 14/04/2017

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique
- ou
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

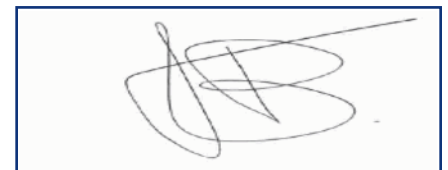
Technique Analytique(s) :
ou

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique	Nb de préparations	Date d'analyse	Résultat / Type d'amiante
Réf dossier client : MINISTERE DE LA JUSTICE Réf échantillon client : P01 - Enveloppe de calorifuge + mousse PU bleue - Gaine technique dans circulation		Réf échantillon ITGA : IT071704-36536 Description ITGA : Matériau bleu en mousse / Toile bitumée		
▶ Matériau bleu en mousse	META	1	21/04/2017	Amiante non détecté / -
▶ Toile bitumée	MOLP	2	21/04/2017	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
Réf dossier client : MINISTERE DE LA JUSTICE Réf échantillon client : P02 - Dalle de sol beige 30x30 + colle jaune + ragréage - Sous-sol circulation proche WC		Réf échantillon ITGA : IT071704-36537 Description ITGA : Dalle dure cassante beige / Colle polymère jaune avec poussières / Ragréage rose / Sous couche de ragréage blanche		
▶ Dalle dure cassante beige	META	1	22/04/2017	Amiante non détecté / -
▶ Colle polymère jaune avec poussières non séparable + ragréage rose + sous couche de ragréage blanche non séparable	META	1	22/04/2017	Amiante non détecté / -

Validé par : Fabien BEILLONET - Analyste



RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0717-38305 EN DATE DU 22/04/2017
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique	Nb de préparations	Date d'analyse	Résultat / Type d'amiante
Réf dossier client : MINISTERE DE LA JUSTICE Réf échantillon client : P03 - Enveloppe de calorifuge + mousse PU bleue - Locaux techniques		Réf échantillon ITGA : IT071704-36538 Description ITGA : Matériau bleu en mousse / Couche bitumineuse noire / Matériau plâtreux blanc		
▸ Couche bitumineuse noire + matériau plâtreux blanc non séparable	MOLP	2	21/04/2017	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
▸ Matériau bleu en mousse	META	2	22/04/2017	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : MINISTERE DE LA JUSTICE Réf échantillon client : P04 - Mousse PU bleue - Réseau eau froide		Réf échantillon ITGA : IT071704-36539 Description ITGA : Matériau bleu en mousse / Couche bitumineuse noire en faible quantité		
▸ Matériau bleu en mousse non séparable + couche bitumineuse noire en faible quantité	MOLP	2	21/04/2017	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
Réf dossier client : MINISTERE DE LA JUSTICE Réf échantillon client : P05 - Mousse PU bleue - Réseau eau froide		Réf échantillon ITGA : IT071704-36540 Description ITGA : Matériau bleu en mousse / Couche bitumineuse noire / Peinture		
▸ Matériau bleu en mousse + peinture non séparable	META	1	21/04/2017	Amiante non détecté / -
▸ Couche bitumineuse noire	MOLP	2	21/04/2017	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
Réf dossier client : MINISTERE DE LA JUSTICE Réf échantillon client : P06 - Enveloppe de calorifuge + laine minérale - Réseau eau glycolée		Réf échantillon ITGA : IT071704-36541 Description ITGA : Matériau fibreux jaune avec poussières / Matériau plâtreux blanc / Matériau plâtreux beige / Peinture		
▸ Matériau fibreux jaune avec poussières + matériau plâtreux blanc non séparable + matériau plâtreux beige non séparable + peinture non séparable	META	1	21/04/2017	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : MINISTERE DE LA JUSTICE Réf échantillon client : P07 - Enveloppe de calorifuge + laine minérale - Réseau eau glycolée		Réf échantillon ITGA : IT071704-36543 Description ITGA : Matériau fibreux jaune avec poussières / Matériau plâtreux blanc en vrac / Peinture		
▸ Matériau fibreux jaune avec poussières + matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	META	1	21/04/2017	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : MINISTERE DE LA JUSTICE Réf échantillon client : P08 - Mousse PU bleue - Réseau eau froide		Réf échantillon ITGA : IT071704-36545 Description ITGA : Matériau bleu en mousse / Toile blanche plâtrée / Couche bitumineuse noire / Peinture		
▸ Couche bitumineuse noire	MOLP	2	22/04/2017	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
▸ Matériau bleu en mousse + toile blanche plâtrée non séparable + peinture non séparable	META	1	22/04/2017	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.